

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/01/2007

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, GINI Patrick, Maires Adjoints COMOY René, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GROSTABUSSIAT Georgette qui donne procuration à JOUFFROY Catherine GROSSIORD Suzanne GAGLIARDINI Joëlle
Absents	COURVOISIER Monique GAUTHIER-CLERC Maurice
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11/01/2007 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. GINDRE Nicolas, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Charte Paysagère – Aménagement village & façade Mairie

I. DEMANDE ACQUISITION PARCELLE AL 17

M. le Maire informe l'assemblée du souhait de la S.A. DALLOZ de pouvoir acquérir la parcelle cadastrée AL 17 d'une surface de 575 M2 limitrophe du mur arrière de la maison cadastrée AL18 dont elle est propriétaire.

Après avoir examiné la requête, le Conseil Municipal souhaite voir mentionné une servitude sur le droit d'eau alimentant le puits sis en bordure du chemin rural restant propriété de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la vente de cette parcelle pour un montant de 3€ le M2, et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Considérant un cas réciproque de contiguïté de propriété entre les parcelles AM 87 propriété de la S.A. DALLOZ et AM85 propriété de l'Entente Sportive, le Conseil Municipal, au vu du projet de construction de toilettes et du règlement du POS actuel (retrait en limite séparative), souhaiterait qu'un accord de cour commune puisse être conclu avec la société Dalloz.

II. DOSSIER ECHANGE BATIMENTS

M. le Maire rappelle les pourparlers d'échange entre bâtiment de la boulangerie actuelle appartenant à la commune et celui de l'ancienne Coop propriété de la S.A. DALLOZ ayant fait l'objet de délibérations antérieures.

Le projet avançant, il convient de confirmer cette transaction par un acte notarié entre les deux parties. Considérant l'évaluation des bâtiments faite par le notaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à céder la propriété cadastrée AL 200 en échange de la propriété cadastrée AL 166 et 167 moyennant une soulte minimum en sa faveur de 40 000€. Il mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

III. RENFORCEMENT BT MONTEPILE LE COULOU

M. le Maire présente le décompte définitif du renforcement BT Montépile le Coulou qui s'élève à 68 653.95€ au lieu de 67 670€ prévu initialement. Considérant la somme de 10 069€ versée en 2006 par la Commune, Vu le dépassement dû à des travaux supplémentaires indispensables, le solde dû par la Commune à titre de financement complémentaire définitif s'élève à 2560.76€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le financement définitif et accepte d'inscrire au chapitre 23 « Immobilisations en cours » du BP 2007 la somme de 2560.76€.

IV. POINT PROJET LOTISSEMENT « LE CHATELET »

M. le Maire signale à l'assemblée que l'ensemble des propriétaires ont été rencontré par Sylvie Michaud et lui-même. La plupart des propriétaires se montrent globalement favorables au prix proposés mais rien n'est encore finalisé.

En ce qui concerne la partie basse et la partie haute du projet, la famille Dalloz est prête à céder leurs terrains partie hautes et souhaitent conserver leurs terrains de la partie basse, prenant à leur charge, dans le cadre d'un projet global, les coûts d'urbanisation.

M. le Maire propose que des simulations par rapport aux emprunts à prévoir en fonction du nombre de parcelles à vendre soient faites rapidement, ainsi que la mise en place d'un échéancier.

La répartition des coûts entre les deux parties du lotissement devra être étudiée plus précisément.

Au cours de discussions, il est suggéré de consulter d'ores et déjà différents services afin de confirmer les possibilités et contraintes de lotir sur ce secteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M.le Maire à prendre contact avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura quant aux possibilités réelles de lotir sur une zone INA classée en ZNIEF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique).

Par ailleurs, la présentation du dossier actuel sera soumise aux services de l'Équipement concernant la réglementation des accès et sorties du lotissement

V. TARIFS 2007

M. le Maire sollicite l'assemblée sur la question des tarifs qui n'ont pas été réactualisés depuis le passage à l'euro.

Compte tenu de l'informatisation du cadastre de Septmoncel et la possibilité de délivrer sous certaines conditions des documents, il paraît normal, au vu des coûts, de facturer ce service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1^{er} février, les tarifs suivants :

- Droit de place : 35€ au lieu de 30.49€
- Photocopie A4 : 0,25€ au lieu de 0.23€

- Photocopie A3 : 0,50€ au lieu de 0.46€
- Extrait cadastral ou Relevé de propriété: 2€

Il est rappelée que les documents cadastraux ne seront délivrés qu'aux personnes habilitées à les recevoir.

VI. COURRIERS DIVERS

A) COLLECTIF RESISTANCE A LA DELATION DU JURA

M. le Maire donne lecture d'un courrier du « Collectif résistance à la délation du Jura » se montrant inquiet sur les dispositions liberticides et sécuritaires qui devront s'appliquer si le projet de loi du ministre de l'intérieur M. Nicolas SARKOSY sur « la Prévention de la Délinquance » est adoptée en deuxième lecture par les sénateurs.

Le projet de loi viserait à renforcer les responsabilités et le pouvoir du Maire qui deviendrait entre autre le pivot de la répression et de l'organisation du contrôle social des administrés. Vu l'urgence de la situation et l'importance de ses conséquences sur la population, le Collectif 39 de résistance à la délation demande un soutien de leur action par une délibération ou motion des élus mentionnant leur opposition à la mise en place de ce projet.

Avant de prendre position, le Conseil Municipal souhaite se procurer le projet de loi dans son intégrité afin d'en prendre connaissance. Ce point sera aborder lors de la prochaine séance.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) BILAN ANNUEL DE LA GENDARMERIE

M. le Maire informe l'assemblée que l'inspection de la Communauté de Brigades de Septmoncel Les Bouchoux aura lieu le 05 février avec présentation des résultats de l'année 2006.

B) REAMENAGEMENT DU VILLAGE

M. Nicolas GNDRE présente les plans de la première tranche de travaux de réaménagement par la Communauté de Communes des Hautes Combes, du centre village de Septmoncel. La place Dalloz n'est pas inclus à ce stade ; Seuls le Cheminement et la voie allant du garage communal jusqu'à la Place Dalloz seront réalisés dans un premier temps.

M. Nicolas GNDRE précise que le budget de ce dossier est de 335 000€ HT et que la Région Franche Comté finance dans la limite d'un plafond de 300 000€ maximum.

Il est suggéré d'étudier une variante afin de réaliser éventuellement des économies sur le cheminement piéton entre le garage communal et la poste (enrochement en lieu et place de mur de soutènement).

L'appel d'offre global pour l'ensemble des Communes sera lancé mi-février.

Par ailleurs, M. Nicolas GINDRE demande s'il était possible d'envisager pour le budget 2007 de repeindre les façades de la Mairie.

Séance levée à 22H40

Affiché le 01/02/2007

Le Maire,
Raphaël PERRIN